Règlement de la course

1 - ORGANISATION

L'association Sportive de Bologne, club affilié à la FFA sous le n°052008, sous la responsabilité de Mr GUILLAUME Christophe, organise le dimanche 20 décembre 2026 Corrida de Noël sa 21 ème édition. Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation et de déroulement de la manifestation.
L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de Haute Marne des Courses Hors Stade.

2 – PARCOURS

3 parcours sont proposées :
- 1 boucle de 800 m
- 1 boucle de 2 100 m
- 1 boucle à parcourir 3 fois pour les 6 800 m.

3 – DEPARTS

- 800 m à 14h00, face au bureau de tabac, rue de la République
- 2 100 m à 14h15, face au bureau de tabac, rue de la République
- 6 800m à 14h45, face au bureau de tabac rue de la République

4 – ARRIVEE :

rue James Beaus face à la salle des fêtes.

5 – POSTE DE RAVITAILLEMENT

1 seul à l'arrivée.

6 – ACCCES

Epreuves ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir **de l'année 2011 et avant**. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7 – ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

La FFA a défini des catégories et distances autorisée par tranche d'âge.
L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription. L'inscription est ferme et définitive.
En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.
Des signaleurs seront postés aux points jugés les plus délicats, mais les coureurs devront respecter le code de la route.

- POUR LE 6800M
- Pour athlètes nés en 2011 et avant.
- Inscription en ligne (à privilégier) : sur le site de de Chronométrage.com

Elle devra être accompagnée de l'attestation (Parcours Prévention Santé) valide à la date de la course lien : **pps.athle.fr** ou de la licence FFA2026-2027, (prévoir une photocopie qui sera conservée par l'organisation).

.

Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas enregistré.

Tarifs (frais bancaires en ligne en supplément) :

- 8 € inscription sur chronométrage.com

- Inscription possible sur place à la salle des fêtes de Bologne
Fin des inscriptions 30min avant le départ de chaque course

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée sur place.

- Tarifs
12€ SUR PLACE

- Pour le 2100m :
Les Benjamins (nés de 2014/2015) et les Minimes (nés de 2012/2013)
- 5€ SUR PLACE
pour les mineurs sans licence, une autorisation parentale vous sera demandé ainsi qu'un questionnaire santé qui sera mis à votre disposition lors de l'inscription.

- pour le 800m
école d'athlétisme nés de 2018 à 2020
poussins nés en 2016 à 2017
GRATUIT
une autorisation parentale vous sera demandé ainsi qu'un questionnaire santé qui sera mis à votre disposition lors de l'inscription.

Sur place, les moyens de paiement acceptés sont le chèque à l'ordre de l'ASB, les espèces ainsi que les cartes bancaires.
Chaque inscription permettra de reverser 1€ au profit d'une association LILIRETT sur le 6800m et le 2100m

8 – DOSSARDS

Remis sur place à la salle des fêtes à partir de 12 h. Le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire tout au long de l'épreuve et jusqu'à l'arrivée. Il doit être visiblement sur le devant du corps et maintenu, les puces ne doivent pas être décrochées. Elles servent au bon fonctionnement du chronométrage.
Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course.

9 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par Mr DUFAYS Stéphane par puces électroniques.
Le port d'une puce électronique ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

10 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

a) les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Il est indiqué que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.
Les résultats seront publiés et disponibles sur internet : sur les sites de la FFA, du JHM et de la page facebook du club, et sur les journaux locaux.

b) Récompenses sur le 6800m
Classement général « Scratch : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

- **Catégorie Cadets : le 1er Cadet et la 1re Cadette ;**
- **Catégorie Juniors : le 1er Junior et la 1re Junior.**

Récompenses sur le 2100m
- Les trois premiers garçons et les trois premières filles de la catégorie Benjamins

- Les trois premiers garçons et les trois premières filles de la catégorie Minimes.

Chaque participant recevra un lot souvenir lors de son inscription ou à l'arrivée des courses.
Une tombola sera organisée pour l'ensemble des participants à la course de 6 800 m.
Un lot sera remis au dernier ou à la dernière à avoir franchi la ligne d'arrivée.

11– CONTROLES

Effectués par les organisateurs sur les points stratégiques du parcours.les décisions du juge arbitre seront sans appel.

12 – SECURITE

Les épreuves se déroulent sur un parcours sécurisé sous le contrôle du service d'ordre de l'organisation et des signaleurs accrédités. **Les accompagnateurs à vélo sont interdits.** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure .

13 – RESPONSABILITE CIVILE

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie « AIAC courtage » sous le n° 4121633 J. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

14 – ASSISTANCE MEDICALE

Elle est assurée par les secouristes de la protection civile de la Hte-Marne. Ils pourront arrêter tout participant montrant des signes de fatigue extrême.
Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

15 – DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image (images fixes, ou audiovisuelles), sa voix et sa prestation sportive à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

16 – MODIFICATION ET ANNULATION DES EPREUVES

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et à ses représentants.

17 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé.
Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 1 heure après l'arrivée.
Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos) ne peuvent être utilisées à caractère officiel.

18 – ACCEPTATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses, sous peine de disqualification.